Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h30
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL71_2026-DE

Ville de
VITRY-LE-FRANÇOIS
République française, département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

Excusée : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

- N°71 -

URBANISME

CESSION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 5 HECTARES SIS RUE DE L'EUROPE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE VITRY-MAROLLES À PRÉLEVER DANS TOUT OU PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AM N°96 À VITRY-LE-FRANÇOIS ET E N°967 À VITRY-EN-PERTHOIS

Rapporteur : Monsieur Sylvain MARQUET

Fondée au début du XX[e] siècle, la société BRUHAT SAS, entreprise familiale spécialisée dans la récupération, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, est implantée à Vitry-le-François depuis plusieurs générations. Elle a progressivement diversifié ses activités en développant des services de collecte, de transport de déchets, de négoce de produits sidérurgiques et de fournitures industrielles. Reconnue pour son savoir-faire et son engagement en faveur de l'économie circulaire, l'entreprise BRUHAT SAS accompagne les entreprises, les collectivités et les particuliers dans la gestion et la valorisation de leurs matériaux, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles. Elle emploie environ 40 personnes.

Afin de poursuivre son développement vers de nouvelles filières et délocaliser une partie de son activité actuelle, l'entreprise BRUHAT SAS souhaite se porter acquéreur, sur la Zone Industrielle Vitry-Marolles (ZIVM), d'un terrain d'environ 5,2 hectares décomposé comme suit :

- emprise d'environ 4,7 hectares à détacher des parcelles cadastrées section AM n°96, sise 25 rue de l'Europe à Vitry-le-François et section E n° 967 sise Lieu-dit Les Carrières à Vitry-le-François appartenant aux communes de Vitry-le-François pour 83,18 % et de Marolles pour 16,82 %.
- emprise d'environ 4 700 m² à détacher de la parcelle cadastrée section E n° 880 sise 33 rue de l'Europe à Vitry-en-Perthois appartenant à la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

Une emprise d'environ 1 hectare est surplombée par deux lignes à Haute Tension qui en limitent l'usage et la constructibilité. De plus, ce terrain correspond à une ancienne gravière remblayée. Il est donc proposé de le céder au prix de 5,64 €/m², conforme à l'estimation du service du Domaine.

L'intervention d'un géomètre sera nécessaire en vue de procéder aux divisions parcellaires. Ces frais seront pris en charge par la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der, gestionnaire de la ZIVM.

Afin d'assurer son développement sur ce site, la société BRUHAT SAS souhaite d'ores-et-déjà créer une réserve foncière. A cet effet, elle demande un droit de préférence, à partir de ce jour, sur l'acquisition de l'emprise de la déchetterie, en l'état sauf obligations réglementaires, en cas de délocalisation de cette dernière.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation du service du Domaine en date du 3 août 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission finances,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **APPROUVER** la cession d'une emprise d'environ 4,7 hectares (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever sur tout ou partie des parcelles cadastrées section AM n°96, sise 25 rue de l'Europe à Vitry-le-François et section E n°967 sise Lieu-dit Les Carrières à Vitry-en-Perthois appartenant à l'indivision Vitry-Marolles, au bénéfice de la société BRUHAT SAS, ou toute personne ou entité qui s'y substituerait, dans les conditions énoncées ci-dessus, au prix de 5,64 €/m² ;

2°/ **DIRE** que le prix de vente sera réparti entre les deux propriétaires indivis à raison de 83,18 % pour la Ville de Vitry-le-François et 16,82 % pour la commune de Marolles ;

3°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

4°/ **DIRE** que les recettes et dépenses ainsi engendrées seront imputées au(x) budget(s) correspondant(s).

La délibération est adoptée
à **l'unanimité** des membres
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BLONDEAU

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

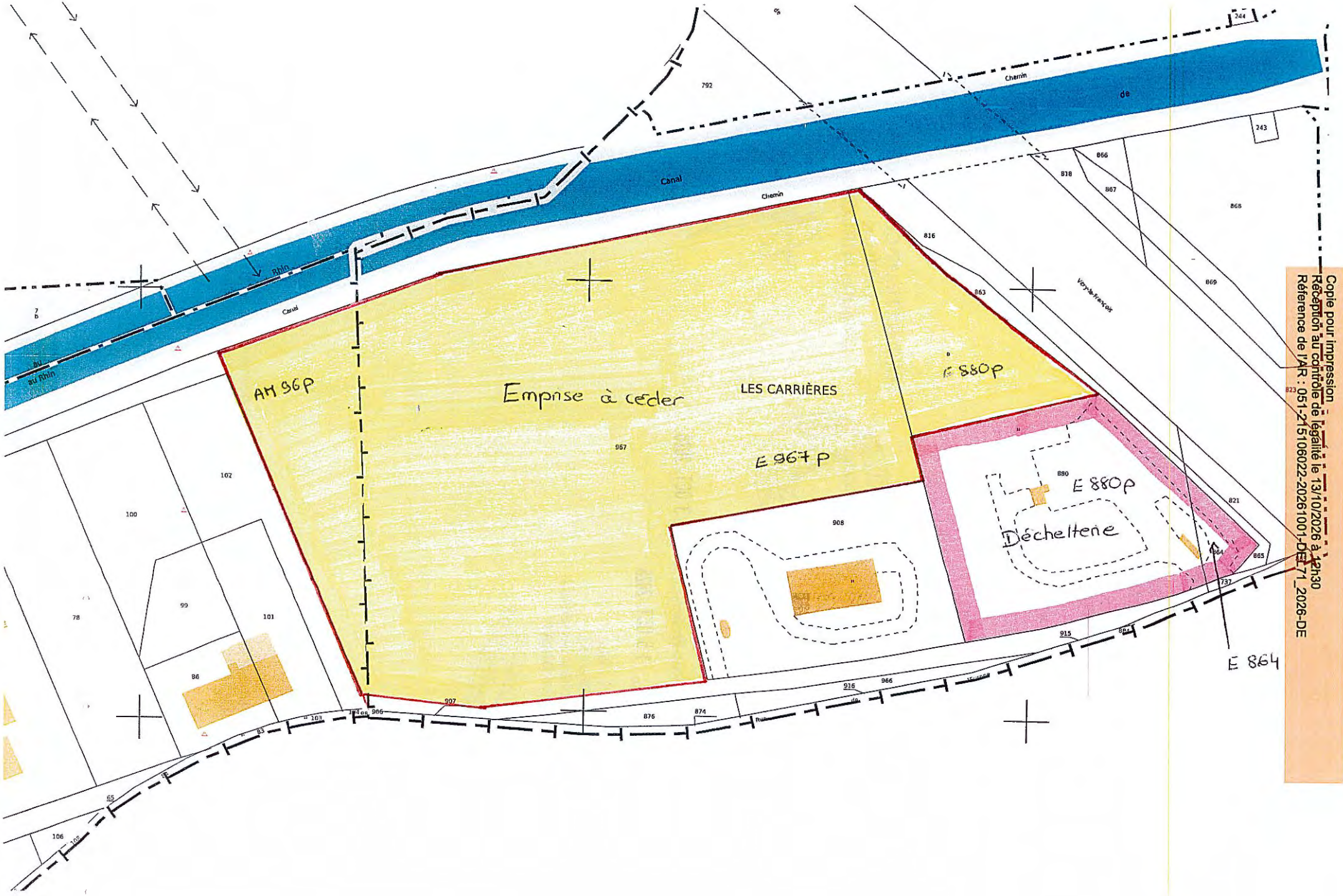
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h30
Référence de l'AR : 051-215106022-20261001-DE171_2026-DE